



L'an deux mille vingt et un le 24 du mois de juin, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux, après convocation légale du 18 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - M. LAURENT Stéphane – M. BECCHETTI Daniel - M. BARTHELEMY Philippe – Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe- M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. PORTALLEGRI Robert – M. DE LIBERALLI David - Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – M. MATHEY Dominique - M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick - M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme LORETTE Delphine - M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard M. FRANCOIS Vincent - M. BRIDARD Franck – M. BERNARD Philippe - M. DIEDLER Franck – M. GUILAUME Geoffrey M. CHANE Alain – Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOUE Nicolas – M. FECHTIG Alain - M. MATHIEU Denis – M. CERUTTI Alain –M. BAUDOUIIN Cédric - Mme HUART Sonia -

Procurations : M. RAKOTONDRAMANITRA à M. BARTHELEMY Philippe – M. MARTIN Christophe à M. VOINSON Philippe M. IEMETTI Jean Marc à M. BRIDARD Franck – M. CAPS Antony à M. LE GUERNIGOUE Nicolas – M. MOUGINET Dominique à M. CHANE Alain -

Excusé(s) : M. JOLY Philippe - Mme FRANCOIS Valérie – Mme ROJAS Magali

Secrétaire de séance : Mme MOUGEOT Colette

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 40

Pouvoirs : 5

Excusés : 3

Votants : 45

Date d'affichage : le 30 juin 2021

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 45

Contre :

Absentions :

CT/PR

2406/2021

DECHETS MENAGERS

Validation d'un nouveau règlement de la déchèterie communautaire de Nomeny

Vu les statuts de la Communauté de Communes précisant la compétence « gestion des déchets » uniquement pour les déchets ménagers et assimilés

Vu la délibération du 21 novembre 2018 concernant l'approbation du règlement de la déchèterie communautaire de Nomeny

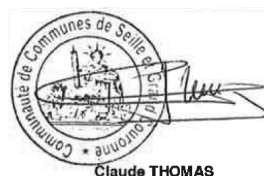
Vu l'avis du Groupe de travail « Règlements du service déchet » de la Communauté de Communes

Véronique SCHEFFLER, vice-présidente en charge des Déchets Ménagers et Environnement, rappelle que le règlement de déchèterie communautaire de Nomeny définit les modalités d'accès et de fonctionnement de ce site. Seuls les habitants et professionnels du Nord du territoire ont accès à la déchèterie communautaire de Nomeny, les habitants du Sud du territoire ont accès aux déchèteries du Grand Nancy. Le nouveau règlement modifie en particulier les éléments suivants :

- Mise à jour des conditions d'accès à la déchèterie et de délivrance des cartes de déchèterie suite à la mise en place du système de badgeage.
- Mise à jour des déchets acceptés et refusés

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** les modifications au règlement de la déchèterie communautaire en annexe, telles qu'énumérées ci-dessous :
 - Mise à jour des conditions d'accès à la déchèterie et de délivrance des cartes de déchèterie suite à la mise en place du système de badgeage.
 - Mise à jour des déchets acceptés et refusés
- **Autorise** le Président à signer ce règlement et à veiller à son application



CLAUDE THOMAS
2021.06.29 20:15:11 +0200
Ref:20210629_172202_2-1-O
Signature numérique
le Président

Claude THOMAS